

LE TEMPS

Fribourg Lundi 26 novembre 2012

Un sursis pour la forme aux radiateurs électriques

Par Mathieu Signorell

Les Fribourgeois refusent leur nouvelle loi sur l'énergie et offrent un sursis aux radiateurs électriques Le canton de Fribourg rejette la loi sur l'énergie. Vaud maintient son projet d'interdiction

C'est un répit, mais les jours des radiateurs électriques sont comptés à Fribourg et dans toute la Suisse. La population fribourgeoise a dit ce dimanche qu'elle veut les garder encore un moment et a rejeté la nouvelle loi cantonale sur l'énergie à 50,75% (27 332 voix), avec un taux de participation de 29,06%. Le gouvernement prévoyait d'interdire ces chauffages «gourmands» dans le canton d'ici à 2025 avec plusieurs dérogations.

Partisans et opposants en ressortent un message commun: la population n'apprécie pas les interdictions en matière énergétique et préfère les incitations financières. Pourtant, la loi était fortement soutenue par les autorités, tous les partis et les milieux économiques et écologiques. Mais, entre avril et mai, un groupe de propriétaires avait récolté 12 000 signatures pour leur référendum. 6000 étaient nécessaires.

Alors que la Confédération veut sortir du nucléaire et prévoit d'interdire les chauffages électriques dans sa stratégie énergétique 2050, alors que Vaud a le même projet, «la population a l'impression que la politique énergétique est faite d'interdiction et de taxes», estime Jean-Daniel Savoy, membre du comité référendaire. Il milite pour le mix énergétique: «Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.»

«Le message des Fribourgeois au reste de la Suisse est de dire qu'il faut regarder plus posément ces problèmes», ajoute Jean-Pierre Mérot, président de l'association Choc électrique, qui a soutenu les référendaires. Mais les partisans des chauffages électriques ont du mal à dire quel impact réel aura le résultat de dimanche.

Artisan de l'interdiction, le ministre démocrate-chrétien Beat Vonlanthen y voit une «décision malheureuse, mais nous devons aller de l'avant. Nous présenterons un nouveau projet de loi, sans cette interdiction, d'ici à 2013. Ces chauffages disparaîtront tôt ou tard.» Pour lui, la Confédération forcera les cantons à les interdire. «Hâte-toi lentement» est la devise de toute la révolution énergétique», commente-t-il. Misant sur la sensibilisation, il estime «qu'on ne peut pas vouloir sortir du nucléaire sans modifier nos habitudes.»

Cet échec apparaît comme un accroc dans le costume national du ministre, également président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Avec 800 voix de différence entre le «oui» et le «non», l'intéressé n'y voit pas une défaite personnelle.

Prochaine étape: le canton de Vaud. Un projet de loi propose également l'interdiction des radiateurs électriques dans 15 ans. La ministre de l'Energie, la libérale-radical Jacqueline de Quattro, «regrette» le résultat fribourgeois. Mais il ne remet pas en cause l'idée sur laquelle le gouvernement et le parlement cantonaux doivent se prononcer. «Je réétudierai les modalités et élargirai les dérogations, explique la conseillère d'Etat. Il nous faut tenir compte des réticences en gardant notre ligne et rassembler la population.»

Pour elle, le taux de participation de ce week-end montre que les enjeux énergétiques «paraissent passablement abstraits» à une partie de la population. «Nous devons davantage inciter et expliquer. Il est toujours difficile d'être pionnier, mais la dynamique est en route.»

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA